

*Équité en matière d'emploi*

**M. Cassidy:** Ce n'est pas ce qui est proposé en l'occurrence.

**M. Weiner:** Il a déclaré ne pas vouloir de programmes de promotion sociale obligatoires. La promotion sociale n'a pas à s'exprimer en quotas, si nous pouvons nous atteler à la tâche et réaliser de véritables progrès sans eux. Nous voulons nous attaquer au problème. Adoptons ce projet de loi, mettons en oeuvre l'équité en matière d'emploi, et dans cinq ans d'ici, nous nous pencherons sur la question ensemble et évaluerons les progrès qui ont été réalisés.

**M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence):** Monsieur le Président, il me semble que le gouvernement—dans le cas qui nous occupe, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner)—se contente en fait de répéter à la Chambre, aux Canadiens et à ces groupes qui réclament un peu de protection et une certaine égalité, les cogitations d'un vieux père exprimées ainsi:

Mes fils, voici deux conseils que vous devrez toujours suivre: d'une part, tenez toujours votre parole et, de l'autre, ne la donnez jamais.

• (1530)

Voilà le genre de raisonnement que nous tient le gouvernement. Ne conviendrait-il pas de qualifier d'hypocrite pareille façon de procéder? Il donne certes l'impression d'agir alors qu'il sait parfaitement ne rien faire du tout. Il prétend se soucier sincèrement du sort d'un groupe donné, mais pourtant il ne leur assurera pas la protection qu'il prétend prévoir à leur intention. Voilà comment le gouvernement réagit à cette motion.

Cette dernière témoigne de la nécessité de faire connaître les plans d'action. Nous avons entendu le raisonnement complexe du dernier intervenant. D'après lui, la Commission canadienne des droits de la personne ne peut pas se voir communiquer ces renseignements, mais elle peut néanmoins les demander quand elle projette d'intenter des poursuites ou d'intervenir. Mais comment peut-elle faire pour savoir si elle doit intervenir, à moins de pouvoir obtenir ces renseignements? Ce sont des pirouettes verbales. C'est une situation sans issue.

Les handicapés sont venus hier sur la colline dénoncer ces tergiversations. Ils savent que, en vertu de ce projet de loi, les entreprises ne sont tenues que de présenter un simple rapport statistique dont elles peuvent tenir secrètes les données pendant trois ans. Après avoir vigoureusement protesté, le parti conservateur a enfin reconnu la nécessité de mettre un programme sur pied, mais il refuse d'en dévoiler les détails. C'est à la fois tragique et ridicule. Quoi qu'il en soit, la chose est parfaitement inacceptable à toute personne sensée et sincère.

Il ne s'agit pas que de droits de la personne, mais aussi de responsabilités à l'égard d'autrui. Or le gouvernement ne semble pas être en mesure d'assumer ce genre de responsabilités. De la façon dont il a abordé la question de l'égalité professionnelle dans ce projet de loi, il est manifeste qu'il ne comprend rien aux droits de l'homme. Il ne conçoit pas à quel point il importe que le Parlement se charge de protéger les intérêts de la majorité.

Les femmes constituent au moins 51 p. 100 de la population. Un Canadien sur huit, soit des millions de nos concitoyens, sont handicapés. Les autochtones forment un segment important de notre population. De même que les autres minorités visibles. Tout gouvernement responsable doit légiférer pour montrer qu'il est attentif aux besoins de ces personnes. Ce n'est pas le cas de l'actuel gouvernement qui, d'une façon tout à fait hypocrite, va même jusqu'à s'opposer à des moyens dont l'objet est de donner un peu de sens à cette mesure laquelle dans sa forme actuelle, se résume à bien peu de choses.

Le gouvernement doit faire en sorte que les sociétés et entreprises fassent preuve de responsabilité à l'égard de leurs employés, des localités où elles sont implantées, et à l'égard des contribuables qui les aident souvent de leurs deniers. Nous demandons que les contribuables qui font partie de ces différents groupes, aient droit d'accès à un emploi. Le gouvernement fuit ses responsabilités tout comme il n'incite pas les entreprises à assumer les leurs à l'égard de nos concitoyens, en prenant les moyens nécessaires pour que tous les Canadiens aient accès à un emploi, pour que ces moyens soient connus et qu'on puisse en mesurer les résultats par la suite. C'est uniquement ce à quoi vise la motion.

On a peine à imaginer jusqu'à quel point le gouvernement prend des détours en demandant aux entreprises de préparer des plans d'action qui resteront secrets. Je demande au secrétaire parlementaire de réfléchir à cette question et de nous expliquer l'utilité de ces plans si ces derniers ne sont pas accessibles à la Commission canadienne des droits de la personne. Pourquoi une entreprise établirait-elle un plan s'il reste dans ses dossiers? C'est une exigence absolument ridicule. Nous avons demandé un plan d'action parce que nous voulons des mesures concrètes. C'est plutôt de l'inaction que nous aurons.

On ne peut que conclure que le gouvernement n'est pas sincère dans sa recherche de l'équité en matière d'emploi. Il a passé outre à la recommandation de la juge Abella qui demandait une mesure efficace et qui a affirmé que l'adoption d'une mesure non coercitive ne ferait que maintenir le statu quo. Nous n'avons pas fait de progrès réels, nous n'avons fait que parlementer. Je me suis entretenu avec beaucoup de responsables des droits de la personne. Ainsi qu'avec des représentants des églises, préoccupés de responsabilités sociales. Ils estiment que le gouvernement devrait récrire son projet et en revoir les objectifs. Si la mesure est adoptée, il ne fera que nuire à la cause qu'elle entend servir. Elle n'apportera pratiquement rien de concret à ceux-là mêmes qui attendent que le gouvernement tienne ses promesses.

Si la Commission des droits de la personne veut des renseignements, il lui faudra engager des détectives. Elle devra se contenter d'évaluer au jugé l'action des entreprises. Elle n'aura pas accès aux rapports sur les plans préparés par les entreprises. Elle sera impuissante puisqu'on la réduit à faire des suppositions sur les projets en question. Elle n'aura rien d'autre que des chiffres pour évaluer les intentions des compagnies. C'est une mission énorme, impossible en l'occurrence, que nous confions à la Commission canadienne des droits de la personne. Nous lui lions les poings et les pieds.